

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et se paient d'avance.
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois... 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffite et C^o, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service à l'Hyver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 16 Mai 1876

Voici diverses appréciations des journaux de Paris sur M. Ricard, dont la mort est si regrettable.

On lit dans le *Moniteur universel* :

M. Ricard, fidèle dans le ministère aux opinions qu'il avait soutenues comme simple député, voulait la République sans équivoque, sans arrière-pensée; mais il la voulait libérale, tolérante, éloignée de tout esprit de secte, élevée au-dessus des partis, très respectueuse des droits individuels et très attentive à garantir la sécurité publique. On a vu avec quelle netteté il s'était prononcé contre les propositions d'amnistie; il avait également résisté à des exigences qui auraient changé de fond en comble l'administration.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous apprenons la plus douloureuse nouvelle et la plus imprévue : M. Ricard, ministre de l'intérieur, est mort subitement hier soir. M. Ricard avait de nombreux amis, il n'avait pas d'ennemis personnels, et ses adversaires politiques rendaient hommage à la loyauté de son caractère et à la générosité de ses convictions. M. Ricard avait rendu de grands services à son pays; il avait été l'un des membres les plus actifs, les plus intelligents, les plus influents du centre gauche dans l'ancienne Assemblée. Son caractère aimable le rendait éminemment propre à faciliter les transactions nécessaires entre des groupes divers d'origine et même de doctrine, mais qui poursuivaient patriotiquement le même but. Nul n'avait contribué plus que lui à l'établissement de la République et n'était plus propre à la maintenir dans la voie conservatrice, car la bonne grâce des manières s'alliait chez lui à la fermeté de l'esprit. M. Ricard était jeune; une brillante carrière s'ouvrait devant lui; il s'y était engagé avec ardeur, sans compter, hélas ! avec ses forces physiques; il a succombé à la tâche; il est mort debout, en travaillant. On le savait atteint d'une maladie de cœur, mais personne n'aurait pu croire à un dénoûment si rapide et si cruel. A voir ses apparences robustes, son activité, sa vigueur, son énergie, les qualités de pensée qui éclatent dans ses dernières circulaires, comment se serait-on attendu à un tel coup ? La mort de M. Ricard fait un grand vide au milieu de nous; sa place dans le ministère sera difficile à remplir. Son œuvre lui survivra, car il a fait une œuvre importante en quelques semaines; et celui qui lui succèdera devra la poursuivre sans déviations, afin de réparer avant que possible une perte que nous ne cesserons de regretter profondément.

On lit dans la *France* :

La mort subite de M. Ricard est un événement politique. Si peu de temps qu'il ait été ministre de l'intérieur il aura laissé une trace mémorable de son passage. Aucun de ses prédécesseurs, sans même en excepter Casimir Périer, le président exemplaire du Conseil du 13 mars 1831, n'a érigé plus haut et plus décidément en principe absolu la neutralité scrupuleuse du gouvernement en matière d'élections. Ce sera l'honneur de sa mémoire. La reconnaissance tardive de ce principe constitue une politique nouvelle dont tous les partis, y compris le parti républicain, n'ont pas tenu à son auteur un compte suffisant. Cette politique nouvelle est le fondement de la stabilité gouvernementale, car il ne saurait y en

avoir aucune dans le pays où le gouvernement intervient dans la mêlée électorale.

La *République française* publie les réflexions suivantes qui assurément n'étonneront personne :

M. Ricard, on le sait, avait dû rappeler à la pudeur, il y a un mois, les députés bonapartistes et leur avait signifié que « les partis déchus n'ont pas à abdiquer ». La faction n'a pas encore digéré cette parole. Ses organes jettent l'injure sur l'ancien ministre de l'intérieur. Nous ne ferons que deux citations. « M. Ricard, dit la *Patrie*, a été foudroyé au moment même où il allait pouvoir donner la mesure de cette capacité politique que ses amis aimaient tant à lui attribuer. » Voici qui est plus délicat encore; c'est un extrait du *Pays* : « On peut dire que Dieu n'a pas permis à ce ministre de jour des désordres qu'il a préparés. » Nous devons ajouter que, les feuilles bonapartistes seules donnent l'exemple de ce scandale. Les autres journaux jugent M. Ricard, mais ne l'insultent pas.

On écrit de Londres à l'*Agence Havas* :

La nouvelle de la mort de M. Ricard a produit dans le monde politique, en Angleterre, une sensation profonde. Rien n'était plus conforme à l'esprit anglais que la politique ferme et logique suivie par le nouveau ministre de l'intérieur, et que la résolution sincère avec laquelle il avait pris à tâche de faire respecter le gouvernement établi sans se départir de ses principes conservateurs. M. Ricard était, aux yeux des Anglais éclairés, l'un des représentants de la nouvelle évolution politique de la France, et sa mort subite, arrivée presque au début de sa carrière et de son entreprise, constitue, à leurs yeux, une perte pour la France.

Le journal l'*Estafette*, qui est adressé à tous les anciens abonnés du *Journal de Paris*, publie l'article suivant, qui confirme nos renseignements de samedi dernier :

Il n'est pas vrai que le duc de Broglie, ni aucun de ses amis, ait eu la pensée d'adresser au ministère une interpellation. Il n'est pas vrai qu'au sein du parti conservateur libéral, parmi ces hommes qui formaient, dans l'ancienne Chambre, le centre droit et la droite modérée, on ait conçu le dessein d'attaquer le cabinet. On a pu y être attiré de voir le ministre de l'intérieur se préoccuper surtout de donner des satisfactions à la gauche; on a pu y être prononcés, les trouver peu dignes d'un gouvernement qui doit avoir souci de son autorité autant que de la République. Mais, de là, à priver brusquement le ministère d'un concours sans lequel il ne pourrait vivre, il y a un abîme, et cet abîme n'a pas été franchi. Le duc de Broglie notamment ne pouvait oublier que lorsqu'après les élections dernières et la démission du ministère Buffet, des hommes imprudents conseillaient au maréchal de former un cabinet de Droite, personne n'a mis plus d'éloquence et d'ardeur que lui à démontrer les périls d'une semblable combinaison. Ses sentiments n'ont pas changé et ce n'est pas lui qu'on verra créer le moindre embarras au ministère.

Ce ne sont pas les conservateurs libéraux qui entraveront le fonctionnement de la Constitution ou qui chercheront à la détruire, en provoquant des crises ministérielles. Ce n'est point parmi eux qu'on

verra inaugurer et pratiquer le système de la politique de casse-nous, de l'abstention ou de l'opposition systématique.

Le *Figaro* vient d'ouvrir dans ses colonnes une souscription pour réparer l'injustice du conseil municipal de Paris, qui a biffé de son budget la somme minime de 123 mille francs, répartie annuellement jusqu'ici, entre des associations de charité au nombre de 83, dignes de toutes les sympathies et de tous les respects :

- La société de la Charité maternelle,
- La société des Mères de famille,
- L'Œuvre des apprentis et jeunes ouvriers,
- L'Asile Fénélon,
- La Ferme nourrice,
- L'Orphelinat agricole,
- La Maison des orphelins de l'Enfant-Jésus,
- L'Institution de la jeunesse délaissée,
- La Société de patronage pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles sans place et des femmes délaissées,
- L'Ecole professionnelle d'Anteuil,
- La Société de Saint-François Régis dont le but est de faciliter le mariage gratuit pour les indigents,
- La Maison des Petites-Sœurs des pauvres,
- La Maison des Sœurs-Aveugles, etc., etc.

Une femme délaissée, une jeune fille exposée à tous les dangers à sauver, de pauvres gens que peut entraîner la misère, des enfants au berceau à secourir, des infirmes à soulager, voilà le seul but de ces sociétés, et n'est-il pas pitoyable que d'un coup de plume haineuse on ait eu le triste courage de supprimer tout cela !

Sagit-il d'une économie ? Qu'est-ce donc que cette somme infime pour la ville de Paris, et quel crime ont commis ces pauvres femmes, ces malheureux vieillards, ces infortunés enfants, pour qu'on veuille encore aggraver leur poignante détresse !

S'il importe peu, dit le *Figaro*, à de libres-penseurs qui veulent consolider leur popularité, de commettre d'aussi froides cruautés, nous ne pouvons croire que le vrai public partage leur avis.

Il ne faut pas, au nom de l'humanité, que personne n'ait protesté contre une aussi révoltante mesure; bien plus, ce serait s'en rendre complice que de ne pas la signaler à la réprobation générale.

Nous engageons nos lecteurs à concourir à cette souscription.

Le scandale de la séance de jeudi à la chambre des députés, à propos de M. Rouvier et de

l'intervention de M. Paul de Cassagnac dans le débat, inspire les réflexions suivantes au *Moniteur Universel* :

Il est bien difficile de ne pas s'affliger de l'incident qui a rempli la dernière partie de la séance de jeudi à la chambre des députés. Oh en sommes-nous arrivés, qu'une affaire de mœurs privées puisse être portée à la tribune d'une grande Assemblée et y être traitée comme une question politique. Nous ne croyons pas que dans aucun parlement on ait jamais vu une pareille scène, et franchement, c'est à se demander si des scandales de cette nature ne sont pas faits pour compromettre d'une manière irrémédiable les institutions parlementaires. En tous cas, ils en sont l'abus et l'excès au plus haut degré. Les députés sont nommés pour discuter les affaires publiques; mais si des affaires d'une autre nature appellent leur intervention, les parlements doivent imiter l'exemple des cours d'assises et prononcer le huis clos. Aussi nous semble-t-il fort regrettable que M. le président Grévy n'ait pas eu l'idée hier d'arrêter l'incident avant qu'il fit explosion.

Pendant cette discussion déplorable, M. Paul de Cassagnac a dit (du haut de la tribune !) qu'il était dans son bureau à la disposition de ceux qui viendraient l'y chercher.

M. Clémenceau, député et conseiller municipal de Paris, connu par ses opinions ultra-radicales, lui a adressé la lettre suivante :

Paris, 12 mai 1876.

A Monsieur Paul de Cassagnac.

Monsieur,

Vous publiez sous votre signature, dans le *Pays* du 13 mai 1876, une note d'après laquelle vous auriez déclaré à la tribune que vous étiez, en tant que journaliste, à la disposition de tous ceux qui viendraient vous chercher dans votre bureau.

Je dois vous faire remarquer que votre observation est, en ce qui me concerne, d'une inexactitude singulière. Vous m'avez injurié à plusieurs reprises dans votre journal. Je vous ai fait l'honneur d'aller vous chercher dans votre bureau. J'attends encore que vous vous mettiez à ma disposition.

G. CLÉMENCEAU.

M. Paul de Cassagnac a répondu ce qui suit dans le *Pays* :

Monsieur,

Décidément vous êtes possédé par une idée fixe, celle de vous battre avec moi.

Vous passez à l'état du monsieur qui veut tuer Cassagnac.

C'est plus qu'une situation, c'est une carrière, et des plus lucratives.

Elle vous a valu d'être conseiller municipal, d'être député, elle vous vaudra certainement une pension plus tard, et j'approuve votre manière de faire sans la partager.

Vous aviez le juste désir d'être quelqu'un; or, vous êtes médecin sans malades, journaliste sans talent; orateur sans discours.

C'était pénible, et il fallait trouver autre chose.

Alors, vous vous êtes constitué mon sacrificeur.

Et de tous les côtés, dans votre parti, chacun dit en parlant de vous : « C'est lui qui doit tuer Cassagnac ! »

Vous vous êtes battu une fois dans votre vie et vous n'avez pas tué votre adversaire, à moins que

vous ne comptiez parmi vos affaires d'honneur celle où Clément Thomas et Lecomte ont succombé devant vous, dans le combat loyal que l'on sait.

Et on a fait de vous, uniquement d'après votre attitude à mon égard, un duelliste qui eût humilié Bussy et que Pindré eût apaisé par des excuses.

Moi, monsieur, je me suis battu quatorze fois, et à toutes les armes sans exception.

J'en ai assez.

J'ai eu des duels heureux et d'autres qui étaient moins.

Je porte sur mon corps des marques qui n'ont pas encore ennubi le vôtre.

Dois-je me laisser imposer un rôle de spadassin de lettres, pour l'unique joie de vous faire plaisir et d'être pour vous une sayonnette ?

Voyons, ce n'est pas sérieux ?

Oui, j'ai toujours été à la disposition de ceux que j'ai attaqués sans provocation.

Parmi ceux que j'ai refusés pour divers motifs se trouvent Lullier et vous.

Lullier, qui a été moins prudent que vous, est au baigno. Vous, vous êtes pour le moment à la Chambre.

Il s'était battu plus souvent que vous et avait toujours été écharpé.

On en a fait pourtant un adversaire redoutable, ce qui n'était pas vrai pour lui, pas plus que ce n'est vrai pour vous.

Car, enfin, tous les deux, vous n'êtes considérés comme dangereux que parce que vous vous êtes adressés à moi. Cela me flatte, mais il convient de rétablir la vérité.

Et si je ne me suis pas battu avec Lullier, c'est uniquement parce qu'il avait été chassé de la marine pour certains actes qui ne sont pas nouveaux dans le parti républicain et qui ne se passent pas qu'au Palais-Royal avec des petites filles.

Vous, je vous ai refusé parce que je ne vous devais rien, et je refuserai tout adversaire dans les mêmes conditions.

Dans votre journal et sous le voile de l'anonyme, vous nous avez tous insultés cent fois ; nous vous l'avons rendu le plus que nous l'avons pu. Et nous étions quittes d'avance et depuis longtemps.

Je ne suis pas ici-bas pour vous servir de piédestal, pour suppléer à l'esprit, au talent, à tout ce qui vous manque, et j'ai à verser mon sang pour autre chose que pour effacer celui qui souille et tache le trottoir de la rue des Rosiers.

Il y a dans la vie, monsieur, différentes phases.

J'ai parcouru la première, celle de la fougue. J'en inaugure une autre, celle du travail, qui amène au triomphe d'une grande idée et d'une sainte cause.

Vous, vous débutez. Adressez-vous à d'autres qui trouveront, entre votre peau et la leur, une plus juste proportion.

Quant à moi, je ne me bats plus.

Et je ne manquerai à ma résolution que pour donner à un homme que j'aurai gratuitement outragé la réparation qui lui est due légitimement, ou pour corriger, par exemple, un collègue qui se permettrait, dans un corridor de la Chambre, d'employer des moyens de persuasion qui réussissent toujours.

Or, vous n'êtes pas dans le premier cas, et je suis convaincu que vous ne vous mettez jamais dans le second.

Vous êtes donc condamné à jouer perpétuellement ce rôle qui ne vous fatiguera pas, d'ailleurs, et qui continuera de vous profiter : le rôle du monsieur qui veut tuer Cassagnac.

PAUL DE CASSAGNAC.

M. Clémenceau a riposté en ces termes :

Paris, 13 mai 1876.

Monsieur,

Je ne veux pas vous tuer, rassurez-vous. Je veux seulement montrer qui vous êtes ; ce qui, depuis votre réformation, paraît être sans danger : je le reconnais avec vous.

Quand on a passé la phase de la « fougue » pour me servir de votre expression, il faut tâcher de sortir de la phase de l'insulte.

Autrement on s'expose, en injuriant sans péril, à entrer dans une phase inconnue aux hommes qui dépendent de leurs paroles et de leurs actes : la phase où l'on se dérobo.

Vous avez eu le malheur d'y entrer. Je vous offre l'occasion d'en sortir. Il paraît que j'avais trop présumé de votre reste de « fougue ». C'est votre affaire. Mais je ne me lasserai pas de vous rappeler la situation désagréable où vous êtes à mon égard, toutes les fois que vous l'oublierez et que vous essaieriez de vous donner pour un homme « qui est à la disposition de tous ceux qui viennent e chercher dans son bureau ».

G. CLÉMENCEAU.

P.-S. — Avant-hier vous annoncez à grand fracas du haut de la tribune qu'on vous trouve toujours à votre bureau. Aujourd'hui vous m'écrivez de votre bureau pour m'affirmer que vous m'attendez dans es couloirs de la Chambre. Je vous souhaite d'entrer prochainement dans la phase de l'exactitude à vos propres rendez-vous.

Voilà un édifiant spectacle donné à la France

par l'impérialisme et l'ultra-radicalisme ! Nous renvoyons M. Clémenceau à M. Paul de Cassagnac, et M. Paul de Cassagnac à M. Clémenceau.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

M. Rouher recommande aux électeurs de Bastia la candidature de M. Casabianca. Il parle beaucoup de lui-même dans sa lettre, et l'on sent bien, à la majesté de son langage, que, dans sa propre opinion, M. Casabianca aura de la peine à le remplacer en lui succédant ; car nous ne mettons pas en doute l'élection de M. Casabianca : le parti bonapartiste a encore une douzaine d'arrondissements électoraux sur lesquels il règne en vérité comme s'il n'était pas un simple gouvernement *in partibus* ; Bastia est du nombre.

Il pourrait arriver qu'Ajaccio échappât à l'orthodoxie pour faire un schisme et votât en faveur du prince Napoléon. Alors le vote d'Ajaccio perdrait toute importance aux yeux des bonapartistes, tandis que Bastia, suivant l'expression de M. Rouher, conserverait au sien « toute la hauteur de sa signification ».

A mesure qu'il perd du terrain et de la force, le parti bonapartiste enfile sa voix ; il cherche à gagner en prestance ce qui lui manque en valeur réelle ; il se couvre de draperies à longs plis flottans et les boursoiffe de son emphase naturelle. N'est-ce pas la méthode que M. Rouher pratiquait déjà dans le bon temps, au moment de l'expédition du Mexique, après Sadowa, et jusqu'à la veille de la guerre ? Rien ne saurait ébranler cet hercule ; mettez-le sur une tribune ou sur des planches, il sera le même homme. M. Rouher se croit toujours ministre sans portefeuille ; il a moins de portefeuille que jamais, c'est un embarras supprimé ; il est ministre d'un empereur sans empire, c'est infiniment plus commode ; on peut commettre toutes les fautes et une encore de plus sans rien risquer. Aussi M. Rouher révèle-t-il tous les jours, surtout dans ses discours et dans ses lettres aux Corses, des richesses oratoires qu'on ne connaissait pas tout entières, et que la gêne du pouvoir l'avait jadis empêché d'étaler dans leur éclat. Les électeurs de Bastia entendront cette grande voix, ils voteront pour M. Casabianca, et celui-ci viendra grossir d'une unité la « phalange résolue » qui soutient à la Chambre les doctrines de l'Appel au peuple. Cela ne fera de mal à personne.

Moniteur universel.

Il était réservé à notre siècle de nous faire connaître un nouveau genre d'intolérance :

Oui, de nos jours, ce sont les apôtres de la liberté de penser qui entreprennent d'opprimer les opinions qui leur déplaisent et d'étouffer les croyances qu'ils n'ont pas. Vous tous qui avez revêtu l'uniforme du Christ, vous tous qui portez la croix, la robe de bure et le cilice, vous tous qui avez fait vœu de pauvreté, d'humilité, de chasteté, nous vous empêcherons, autant qu'il sera en nous, d'élever les enfants, de soigner les malades, de consoler les mourants. Quand nous serons les maîtres dans l'Etat, nous fermerons vos écoles et vos maisons de bienfaisance, si même nous ne vous bannissons pas du pays. Mais, dès à présent, nous sommes les maîtres dans le conseil municipal, et nous commençons par vous retirer les subventions sans lesquelles vos œuvres pieuses ne peuvent vivre.

Voilà le langage de ces hommes qui se donnent pour les partisans les plus convaincus, pour les champions les plus ardents de toutes les libertés, et qui proscrivent la plus sainte et la plus pure des libertés, la liberté du dévouement !

Ils craignent, que les Frères des écoles chrétiennes n'enseignent aux bambins qui iraient chez eux apprendre à lire, des « doctrines contraires aux principes de la démocratie » ; ils ont peur que les sœurs de Saint-Vincent de Paul ou de Notre-Dame de Bon-Secours ne pervertissent les enfants sans mère qu'elles recueillent et ne leur donnent des nourrices qui leur fassent sucer avec le lait les maximes du *Syllabus* ; ils tremblent que les aveugles et les paralytiques que les religieux assistent « ne se mettent à saper les bases des sociétés modernes » ; que les agoni-

sants, que les prêtres administrent, s'en aillent dans le ciel conspirer contre la République.

Il nous semble pourtant, que-lors même que ces inquiétudes seraient aussi fondées qu'elles sont vaines et puériles, les conseillers municipaux, de Paris, qui professent un si grand respect pour le suffrage universel, devraient commencer par consulter les premiers intéressés.

Ces paralytiques et ces aveugles sont des citoyens, quelques-uns d'entre eux sont peut-être même des libres-penseurs ; qu'on leur demande donc ce qu'ils aiment le mieux, ou d'être nourris, soignés, pansés par des mains cléricales, ou de ne point être nourris ni soignés du tout. Ces pères de famille qui envoient leurs enfants chez les Frères sont des électeurs ; qu'on leur demande donc ce qu'ils aiment le mieux, ou que leurs fils apprennent à lire, à écrire et à compter dans les écoles chrétiennes, ou qu'ils grandissent sans rien apprendre du tout.

Car la plupart du temps, c'est ainsi que doit se poser la question.

Les écoles laïques sont si loin de pouvoir suffire aux besoins des populations, que, même avec l'aide des maisons congréganistes, elles laissent encore dans Paris près de 50,000 enfants sans aucune instruction primaire.

Quant aux établissements de bienfaisance exclusivement laïques, ils sont bien moins nombreux encore que les écoles. Où sont, en effet, les hommes, qui, sans le stimulant de la charité et de la foi, voudraient se dévouer, comme le font les religieux, à soulager les misères et les infirmités les plus répugnantes de l'humanité ? Quel salaire, quels émoluments faudrait-il offrir à ces libres-penseurs, qui seuls ont la confiance de notre conseil municipal, pour les décider à donner aux enfants scrofuleux et rachitiques les soins intelligents et affectueux que nos modestes Sœurs grises leur prodigent, sans ambitionner de récompense terrestre ?

Puisque nos anti-cléricaux ne sont pas assez riches pour fonder, en nombre suffisant, des établissements selon leur cœur, ni pour instruire la jeunesse, ni pour secourir les pauvres et les infirmes, qu'ils n'obligent donc pas, faute des modiques subventions qu'ils leur avaient accordées jusqu'ici, les maisons religieuses à restreindre ou à suspendre complètement leur action charitable.

Les véritables victimes de leur zèle anti-religieux seraient bien moins les cléricaux que ces classes déshéritées dont ils se disent les plus dévoués défenseurs. Ils ne se rendraient pas seulement coupables d'intolérance, mais d'inhumanité.

Une expression de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets, le mot « d'espérances factieuses », a particulièrement mécontenté tous ceux qui, subissant la République comme un fait très-transitoire, comme un accident, s'indignent qu'on veuille lui retirer ce caractère provisoire et précaire.

Le Gouvernement a de bonnes raisons pour n'être pas de leur avis, et puisqu'il s'agit de son existence, il a bien quelque droit de prendre cette existence au sérieux et de se croire autre chose qu'une ombre. Il prétend vivre ; cela paraît fort étrange aux partis qui tous les jours l'enterrent en espérance ; cela, au contraire, nous semble tout simple, et nous ne voyons pas dans l'histoire qu'aucun régime ait pensé autrement de lui-même et ait approuvé, encouragé, les espérances fondées sur sa ruine prochaine.

Il y a des espérances et des espérances. Aucun pouvoir ne saurait empêcher ses adversaires d'espérer qu'il tombera bientôt, et qu'à sa place s'élèvera le régime qu'ils préfèrent. Le royaliste espère naturellement voir le comte de Chambord sur le trône de France, et le bonapartiste fête dans sa pensée l'avènement peu éloigné, selon lui, de Napoléon IV. Le Gouvernement n'a point, en général, à s'occuper des idées de ce genre ; il ne le fait que lorsqu'elles s'expriment avec assez peu de réserve pour tomber sous le coup de la loi ; mais si les fonctionnaires mêmes s'associaient à ces espérances contre le pouvoir qu'ils représentent, alors elles acquerraient une gravité spéciale et mériteraient le titre de factieuses, puisqu'elles entraîneraient par le fait de la complicité des agents du Gouvernement une défaillance, une abdication de la loi. Dieu nous garde d'approuver sous quelque régime que ce soit cet affaiblissement des lois. Le bon sens, l'honnêteté indiquent que les fonctionnaires de la République ne doivent pas être ses adversaires ; M. Ricard leur demande

d'avouer, sans équivoque, de servir avec fidélité le Gouvernement dont ils sont les agents supérieurs et les représentants. Est-ce qu'un Gouvernement qui se respecte et veut être respecté peut demander moins ?

Lorsque le président de la République, dans sa proclamation du 12 janvier contresignée par M. Buffet, appela les bons citoyens à se rallier autour de son gouvernement, comment définissait-il les hommes à qui il adressait cet appel ? Il les nomma « les hommes qui plaçant la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. » Ainsi, le Maréchal demandait aux partis qui voudraient se rallier autour de son gouvernement de sacrifier à l'intérêt général du pays leurs souvenirs et même leurs aspirations. Aspirations à la même sens qu'espérance. Si le maréchal de Mac-Mabon invitait les partis à mettre le respect des lois, le dévouement à la patrie au-dessus de leurs souvenirs et de leurs aspirations, ses ministres ne s'éloignent pas de sa pensée, en écrivant des espérances au lieu d'aspirations.

La différence n'est pas dans ces deux mots ; elle se trouve plutôt dans le ton général de la circulaire comparé à celui de la proclamation. Mais le président de la République s'adressait à tous les citoyens, M. le ministre de l'intérieur s'adresse aux préfets ; les citoyens sont bien libres, pourvu qu'ils ne violent pas les lois, d'avoir leurs opinions, leurs aspirations, leurs espérances ; les fonctionnaires ne peuvent pas, sous peine d'infidélité, avoir des aspirations, manifester des opinions, et surtout se permettre des actes contraires au maintien du Gouvernement qu'ils ont accepté de servir.

L'obligation imposée aux préfets de la République de ne préparer le succès d'aucune opinion en contradiction avec le régime actuel, nous semble se justifier d'elle-même ; elle ne change rien, bien entendu, à la clause de révision inscrite dans la Constitution, et aux espérances que cette clause peut contribuer à entretenir. La confiance complète dans la durée d'un gouvernement n'est pas l'œuvre d'un jour ; rien à cet égard ne remplace l'action du temps ; il faut bien des années pour que l'espérance s'éteigne dans un parti et qu'avec elle s'éteigne aussi ce parti. Qualifiées ou non de factieuses, les espérances que conservent les royalistes et les impérialistes ne s'effaceront pas de sitôt ; que ceux qui les ont les gardent, et qu'ils imaginent une révision qui les réalisera (la révision, pour totale qu'on la fit, réaliserait difficilement les espérances des royalistes et des impérialistes) ; qu'ils se livrent en attendant à des discussions théoriques sur la supériorité de telle ou telle forme de politique, le Gouvernement ne prétend point contraindre leurs opinions, seulement il les dispense de servir la République en qualité de préfets. Il indique aux fonctionnaires leurs devoirs envers le régime établi, et laisse à cette attitude de l'administration, à la suite des événements, à l'exercice régulier des lois, le temps d'agir sur les partis pour amener peu à peu leurs aspirations et leurs espérances dans les lignes tracées par la Constitution.

QUESTION D'ORIENT.

Les dépêches reçues de Berlin présentent comme un échange de déclarations tout à fait cordiales les conférences qui viennent d'avoir lieu. Le prince de Bismarck et le comte Andrassy se sont présentés ensemble chez l'empereur de Russie quelques instants après son arrivée. Puis une conférence s'est tenue chez le prince de Bismarck entre lui, le prince Gortschakoff et le comte Andrassy. Les trois diplomates ont dîné ensuite ensemble chez le prince chancelier de l'empire d'Allemagne. On raconte que l'empereur Alexandre, en recevant le comte Andrassy, lui a montré les décorations des trois ordres militaires de Saint-Georges (Russie), de Marie-Thérèse (Autriche) et du Mérite (Prusse), les seules qu'il eût en ce moment sur sa poitrine, et lui a dit : « Voici la base de ma politique. » Plus tard, le comte Andrassy est demeuré en conférence avec le prince Gortschakoff depuis une heure et demie jusqu'à quatre heures et demie. Immédiatement après le dîner, dans le salon de l'Aigle, auquel M. de Bismarck s'était excusé de ne pouvoir prendre part, MM. de Gortschakoff et Jomini se sont rendus auprès du chancelier allemand, pour une conférence à laquelle le comte Andrassy a également été invité. Cette réunion a duré de huit heures à dix heures et quart. Le prince Gortschakoff et M. Jomini s'y sont rendus à

huit heures. Le comte Andrassy était arrivé une heure plus tôt.

Dieu veuille que l'entrevue des deux souverains et des trois grands ministres ait pour résultat d'assurer la paix de l'Europe. Malheureusement, la question orientale s'envenime beaucoup. Après le massacre des deux consuls à Salonique, on craint de nouvelles explosions du fanatisme musulman non seulement dans la Turquie d'Europe mais dans la Turquie d'Asie, même dans l'immense capitale de Constantinople.

Un nouveau ministre, qui a dit-on des tendances belliqueuses a été nommé par le sultan livré à la peur. D'après les nouvelles de Berlin, les puissances se montrent très froissées de la composition de ce cabinet.

Athènes, 13 mai.

Le préfet de Syra télégraphie qu'un aviso français à peine arrivé de Beyrouth où il était allé faire du charbon, a été appelé à Beshi Kabe, près Constantinople, par l'ambassadeur français, au nom de tout le corps diplomatique. Le commandant de l'avis avait annoncé qu'une grande irritation règne à Beyrouth et une plus grande encore à Damas.

Les dernières dépêches de Berlin s'accordent à présenter l'entente des puissances sous un jour favorable.

Le prince Goritschakoff a donné lecture aux ambassadeurs d'Angleterre, de France et d'Italie, d'un mémoire exposant les résolutions prises par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie. L'entente serait complète entre les trois empires, non-seulement sur les principes mais sur les détails. Quant à la nature des décisions arrêtées, les dépêches disent que le but de la politique des trois empires est la pacification des provinces insurgées et la protection des étrangers résidant en Turquie.

La Russie, se substituant à l'Autriche-Hongrie, se placerait au premier plan dans l'œuvre de pacification, et elle s'occuperait d'obtenir de la Porte des garanties d'exécution des réformes promises. Il ne serait nullement question d'intervention ou d'occupation des provinces insurgées; mais on demanderait à la Turquie d'accorder un armistice pendant lequel de nouvelles négociations seraient entamées avec les insurgés. Enfin le gouvernement des trois empires s'attacheraient à obtenir l'adhésion des autres grandes puissances, et il serait possible que les six puissances signataires du traité de Paris fussent invitées à une conférence, sur un programme fixé à l'avance, et qui probablement serait celui dont lecture a été donnée hier aux ambassadeurs par le prince Goritschakoff.

Faisons remarquer que par une demande d'armistice et de garanties nouvelles, ainsi que par la réouverture de négociations avec les insurgés, les trois empires prennent parti, de fait, sinon d'intention, pour les insurgés et contre la Porte-Ottomane. C'est du reste ce qu'ils ont fait depuis le début de l'insurrection.

Chronique religieuse

LE BUDGET DES CULTES.

La commission du budget a eu à examiner un amendement présenté par MM. Boysset, Barodet, Louis Blanc, Floquet et huit de leurs collègues, tendant à la suppression du budget des cultes.

M. Boysset a défendu son amendement à un point de vue tout à fait fantaisiste. Le clergé, d'après lui, se montre systématiquement hostile à la République; pour le faire revenir à de meilleurs sentiments, M. Boysset demande qu'on lui coupe les vivres. Ce procédé sommaire et radical, cette continuité de démonstrations hostiles, accentuerait les répugnances, si tant est qu'elles existent, et leur servirait de légitime excuse.

M. Boysset, qui a bon cœur au fond, ne s'opposerait pas à ce que l'on donnât une pension de retraite aux ecclésiastiques ayant dépassé une certaine limite d'âge.

Cette atténuation est non-seulement illusoire, mais elle est encore en contradiction avec le principe de la proposition elle-même.

M. Boysset d'ailleurs a trouvé dans M. Bardoux un adversaire énergique, qui l'a combattu au point de vue du droit commun, puis en faisant valoir également toutes les raisons historiques, de politique et de justice qui militent en faveur du maintien du budget des cultes.

M. Floquet, que l'on est sûr de rencontrer dès qu'il s'agit d'être à côté de la vérité, a essayé de réfuter les arguments de M. Bardoux.

Il suffit, pour faire apprécier le genre d'esprit, de M. Floquet, de noter au passage l'énigmatisme jacobin qu'il a trouvé pour justifier la spoliation commise au préjudice du clergé par la première révolution. « Les biens du clergé, a-t-il dit, furent considérés à bon droit comme un usufruit qui lui avait été confié. » Cette entorse donnée à la vérité historique égale la justification qu'il a trouvée de la mesure prise par l'Assemblée constituante: « Ce ne fut rien moins qu'une opération financière, ce fut une transformation sociale. » On va loin avec de pareilles raisons.

Tout cela n'est pas sérieux, ni l'amendement ni les arguments de MM. Floquet et Boysset; et la commission a fait preuve de sagesse et de bon sens en le repoussant à une forte majorité.

A l'exemple de bien d'autres départements, une pétition se signe dans le Lot, en faveur de la loi existante sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Mgr l'archevêque d'Alger a fondé une congrégation de missionnaires d'Afrique à laquelle sont confiées, entre diverses œuvres en Algérie, les missions de l'intérieur de l'Afrique. La naissante mission vient de recevoir le baptême du sang.

Nous empruntons quelques détails à une feuille religieuse.

Les trois missionnaires qui viennent d'être immolés, sont: le P. Bouchard, du diocèse de Lyon, le P. Paulmier, du diocèse de Paris, et le P. Ménoret, du diocèse de Nantes. On n'a aucun détail encore sur leur mort, et la nouvelle a été apportée à Laghouat, l'un de nos derniers postes dans le Sud, par une caravane de l'intérieur. Il pourrait donc à la rigueur rester quelques doutes, mais Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, ne croit les faits que trop certains: « Dites aux parents du P. Ménoret, écrit-il à un prêtre du diocèse de Nantes, combien je les félicite de la grande grâce et du grand bonheur que Dieu leur a faits en réservant à leur enfant une fin si sainte et si glorieuse, et devant Dieu et devant les hommes. »

Le clergé catholique de Westphalie signe une protestation contre le caractère anti-religieux des écoles en Prusse.

Le conseil municipal de Paris a supprimé la plupart des subventions faites par la ville aux Œuvres charitables qui ont un caractère catholique.

En Suisse, un prêtre français, M. l'abbé Bernard, vient d'être condamné pour avoir fait le cathéchisme à des enfants.

Le journal les Droits de l'Homme n'y va pas de main morte quand il traite la question de la liberté des cultes.

Voici ce qu'il écrit à propos de la séparation de l'Eglise et de l'Etat:

« L'Etat, dit-il, n'a dans les relations religieuses entre clergés et fidèles, qu'un rôle de surveillance et de contrôle à exercer, afin de prévenir et de réprimer, au besoin, le dol et la fraude.

« Reste précisément à savoir, ajoute-t-il, si la mise en œuvre du miraculeux et du surnaturel qu'on retrouve au fond de toutes les religions, quelles qu'elles soient, ne constitue pas par elle-même, une tentative de fraude, un piège tendu à la bonne foi. »

Voilà le cas que les citoyens-rédacteurs des Droits de l'Homme font de la liberté.

Ils voudraient interdire toutes les religions.

C'est ce qu'ils entendent probablement par la liberté des cultes.

Pauvre liberté!

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, doit quitter prochainement la capitale et faire une excursion dans le midi de la France.

Nous pouvons même annoncer que le cardinal doit se trouver le 9 juillet à Rodez (Aveyron), où il doit présider, par délégation du Pape, à la solennité qui aura lieu dans cette ville à l'occasion du couronnement de Notre-Dame de Ceignac.

Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

Le diocèse de Cahors, a recueilli pour l'œuvre de la propagation de la foi, pendant l'année

1875, une somme de 35,932 fr. 77 centimes.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*:

M. Vigouroux, agent-voyer de 1^{re} classe, à Montauban, vient de découvrir, dans une gravière dont il dirige l'exploitation en ce moment, sur le coteau de Lamothe-Capdeville, une partie de mâchoire du *Rhinoceros Tichorinus*. Il y a deux ans, au même endroit, M. Vigouroux avait également exhumé une mâchoire inférieure du même animal, admirablement conservée. Un rapide examen nous fait supposer que c'est la mâchoire supérieure; mais comme elle est encore enveloppée dans une gangue de sable, on ne peut se prononcer d'une manière certaine.

D'après des renseignements parvenus de divers côtés à M. le ministre de l'intérieur, les procès-verbaux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres et d'autres agents contre les individus qui ont contrevenu aux arrêtés préfectoraux concernant la police de la chasse ne reçoivent pas toujours la suite qu'ils comportent et, par suite de l'intervention de certaines influences, des délinquants ont échappé à l'amende qu'ils avaient encourue.

Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences regrettables que doivent produire de pareilles tolérances. Non seulement elles désarment la loi, mais encore elles découragent les agents de la force publique.

En conséquence, et suivant le désir de M. le ministre, l'autorité prévient les maires qu'aucune considération ne doit les porter à entraver le cours de la justice.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 24 avril au 6 mai.

Mathématiques élémentaires.

Mathématiques. — 1 Vioussens. — 2 Moles. id. Version lat. — 1 Vioussens. — 2 Moles.

Mathématiques préparatoires.

Mathém. — 1 Lascroux. — 2 Desbans.

Philosophie.

id. — 1 Maury. — 2 Cavallé.

Rhétorique.

Version lat. — 1 Labro. — 2 Cantarel.

id. Discours lat. — 1 Pradel. — 2 Labro.

Seconde.

Narrat. lat. — 1 Grépon. — 2 Castagné.

Troisième.

Thème lat. — 1 Valat. — 2 Rigaldies.

id. Version lat. — 1 Valat. — 2 Appert.

Quatrième.

Version lat. — 1 Barbier. — 2 Tailhade.

Cinquième.

Version lat. — 1 Rossignol. — 2 Gatorze.

id. Orthographe. — 1 Sentenac. — 2 Julhia.

Sixième.

Thème latin. — 1 Crudy. — 2 Appert.

id. Orthogr. — 1 Barriéty. — 2 Castagné.

Septième.

Orthographe. — 1 Mogniat. — 2 Bergon.

id. Thème lat. — 1 Bramel. — 2 Maury.

Huitième.

Orthographe — 1 Arbouys. — 2 Bénéch.

id. Calcul. — 1 Arbouys. — 2 Bénéch.

Enseignement spécial. — Deuxième année.

Mathém. — 1 Belloc. — 2 Bouloumié.

Première division.

Français. — 1 Corn. — 2 Mourze.

id. Mathémat. — 1 Mourze. — 2 Dajeau.

Année préparatoire.

Français. — 1 Mention. — 2 Besse.

Classe primaire. — Première division.

Orthog. — 1 Labro. — 2 Fournié.

Deuxième division.

id. — 1 Gaston. — 2 Delpech.

Troisième division.

id. — 1 Édoux. — 2 Lagarde.

Quatrième division.

id. — 1 Breil. — 2 Baudel.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Le *Charentais* raconte que samedi soir, vers six heures et demie, sur le domaine de Bel-Air, situé commune de Magnac-sur-Touvre, un troupeau de brebis a été attaqué par une énorme louve, suivie de cinq louveteaux. Le berger, enfant de treize ans, qui gardait ses brebis éparées, les vit tout à coup, affolées, se réunir et se grouper autour de lui. Au même instant, la louve s'empara d'une brebis et cherchait à l'étrangler; le berger, essayant de la défendre, était entouré des louveteaux, qui mordaient et déchiraient son pantalon. Les cris de cet enfant ayant été entendus, plusieurs voisins armés accoururent, et l'un d'eux frappa violemment la louve, qui lâcha sa proie et s'enfuit avec ses louveteaux dans les bois environnants, où ils ne purent être atteints.

Dernières nouvelles

Versailles, 15 mai soir.

Les obsèques de M. Ricard, ministre de l'Intérieur, ont eu lieu aujourd'hui lundi, à l'Eglise St-Augustin. La cérémonie a été des plus imposantes. Le cortège était immense. On y remarquait toutes les notabilités politiques.

La nomination de M. de Marcère comme ministre de l'intérieur a été signée hier et paraîtra demain au *Journal officiel*.

Le mouvement préfectoral et sous-préfectoral paraîtra très probablement mercredi matin.

Les résultats de la conférence de Berlin paraissent décidément fort minces. On assure que le prince Gortschakoff aurait proposé diverses mesures que le comte Andrassy n'aurait pas cru pouvoir accepter. Parmi ces mesures figurait, dit-on, un projet d'intervention armée dans les provinces insurgées dont l'Autriche aurait été l'instrument principal. Ne pouvant s'entendre sur ce point, les trois empires se seraient rabattus sur le projet Andrassy dont ils ont étendu et accentué les garanties dans le mémoire qui a été communiqué aux autres puissances garantes.

On assure qu'à son retour d'Ems, le czar Alexandre passera à Vienne pour avoir une entrevue avec l'empereur d'Autriche.

Beaucoup d'absents aujourd'hui dans les deux chambres par suite des funérailles de M. Ricard. Il a fallu organiser un train spécial pour transporter ceux de nos législateurs qui n'avaient pas pu partir par le train de 2 heures.

Trois bureaux seulement du Sénat se sont constitués aujourd'hui. Le 1^{er} a élu président Mgr Dupanloup, le 7^e M. d'Andigné et le 8^e M. Ancel. Les autres, c'est-à-dire les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e ont remis à demain l'élection de leurs présidents et secrétaires.

M. de Lesseps, ayant décliné la candidature au fauteuil sénatorial de M. Ricard, on assure aujourd'hui que le candidat des fractions de droite sera le général de Chabaud-Latour. La gauche lui opposerait M. Lenoël.

La chambre des députés ne s'est réunie qu'après trois heures. La discussion de l'amnistie a été renvoyée à demain, sur la demande de M. Leblond.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du *Journal du Lot*.)

Paris, 15 mai, 8 h. 15 soir.

Le prince Napoléon a été élu à Ajaccio contre le candidat républicain Ceccaldi, son seul concurrent. L'élection de M. Gavini paraît certaine à Corte.

On dit que M. Faye n'accepterait pas le sous-secrétariat d'Etat de l'intérieur.

Un incendie vient d'éclater à la fonderie de canons de Bourges.

Bourse de Paris.

Paris, 16 mai 1876.

Rente 3 p. %	67.75
— 4 1/2 p. %	98.75
— 5 p. %	105.15

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46, (13 MAI 1876)

L'état-major en France: Réorganisation du service d'état-major dans l'armée française; état actuel du service d'état-major; histoire d'une dépêche; qu'est-ce que le service d'état-major? conditions que doit remplir le service d'état-major; conditions que doit remplir le personnel d'état-major; texte d'un projet de loi sur le service d'état-major. — Muséum d'histoire naturelle de Paris, physiologie générale; cours de M. Claude Bernard. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, section des sciences. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (13 MAI 1876).

Le Salon de 1876, par M. Charles Bigot. — L'achat des chemins de fer allemands par l'Etat, par M. Louis Jeziński. — Le progrès de la linguistique. — Publicistes anglais contemporains: John Forster. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal: Paris. — Six mois: 42 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Sis mois: 45 fr. — Un an: 25 fr. Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr.

Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréha, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522:

M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit: « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry. L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables et 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0 pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On sous-

crit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

A. ROBERT, Fab.

Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et francs.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraines. Pharm. 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

2 FRANCS PAR AN L'ÉCLAREUR FINANCIER Paraissant tous les Dimanches. Listes de tous les Tirages, Renseignements sur toutes les valeurs. BUREAUX — 45, RUE VIVIENNE, 45 — PARIS. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

2 FRANCS PAR AN

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement:

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8° — Prix: 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

M. MAHOUT

EX-MAÎTRE TAILLEUR AU 7^{me} DE LIGNE

Marchand TAILLEUR

A CAHORS, Galerie Bonafous.

GRAND ASSORTIMENT DE

Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine, Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir, Reps pour pardessus, Cabas Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, EMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES. Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8. Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. 1 an, 24 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition; 2^o Chaque mois la double pl. de Patrons; 3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. 1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme, en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien; à Figeac, Houillé épiciers.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'auel brodé or.

LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HAË MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES. Conserve la peau du visage claire et saine. Paris CANDES 84 St-Denis 28

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PÉRIE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS... Paris, 6, Avenue Victoria, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie:

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors. Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE. Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73. Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875. Maladies de l'estomac, des intestins, des reins; de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Giron. Chemin de fer du Midi. Aulus: caisse de 50 bouteilles, 31 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 50. Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & Co

DEPUIS VINGT ANNES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les crâtes de lait et un excellent dépuratif. Dépôt dans les principales pharmacies.

FER DU D^r GIRARD

L'Académie de Médecine de Paris

a constaté, dans un exposé de ses travaux de 1872, que le Fer du D^r Girard détruit complètement la constipation et guérit en peu de temps:

La Chlorose, L'Anémie, L'Appauvrissement du sang, La perte des forces, L'Hystérie, Les Irrégularités de la menstruation.

Il fortifie les convalescents et les personnes d'un tempérament débile.

Dépôt dans les principales Pharmacies.